

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-25

L'an deux mille vingt-trois-----
Le 13 décembre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. GERVILLE REACHE
Fabrice, Vice-Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 5 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine,
PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS
Philippe, GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSE AVEC POUVOIR : M. DEXET Emmanuel, pouvoir donné à M. GERVILLE
REACHE Fabrice, M. TRICARD Jacques, pouvoir donné à Mme PRADIER Martine.

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX
Béatrice, PECOUT Chantal, M. SANBA Issame.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

**OBJET : Budget Primitif exercice 2024 – Prise en charge des dépenses
d'investissement avant le vote du budget**

Exposé :

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du
Budget Primitif 2024, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les
dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, et de
pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil
d'Administration peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012,
article 37, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement, dans la
limite du quart des crédits inscrits au Budget 2023.

A savoir :

OPERATION	CHAPITRE	MONTANT (en €)
013	21	3 140.00
Hors Opération	20	500.00
	21	7 380.00
TOTAL		11 020.00 €

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2024, dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du Budget Primitif 2024.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 14 décembre 2023

Le Président,
Emmanuel DEXET

Par Délégation,
Le Vice-Président

